

Rapport de la commission financière au Conseil général concernant le budget 2025 et le plan financier et des tâches 2026-2028

(Du 21 novembre 2024)

Séance du 29 octobre 2024

Présents :

11 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, H.-P. Renk, P. Surdez et D. Taillard.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

3 commissaires : MM. C. Baba (suppléant), T. Dänzer (suppléant) et S. Reichen (suppléant).

1 conseiller communal : M. A. von Allmen.

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.

M. M. León, chef du service des ressources humaines.

M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 22H10

Président : M. J. Galvani

Vice-président : M. V. Bologna

Rapporteur : M. G. Dubois

Abréviation :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

EPT : Equivalent plein temps

LB : Les Brenets

LL : Le Locle

Présentation et accueil

Le président M. J. Galvani souhaite la bienvenue à tous et dirigera la séance de la commission financière. Pour cela, il cède la parole à M. A. von Allmen pour le commencement de celle-ci.

M. A. von Allmen souhaite la bienvenue à tous en particulier aux nouveaux membres de la commission financière. Il présente les différentes personnes des finances ainsi que des ressources humaines et se réjouit de présenter ce budget.

Il explique le déroulement de la soirée soit la présentation du chef du service des ressources humaines pour tous les aspects liés à l'évolution du personnel. S'en suivra la présentation en collaboration avec M. Y.-A. Gerber, du budget 2025 et du PFT 2026-2028 par le biais d'un PowerPoint et nous terminerons par l'examen du dicastère de M. A. von Allmen du fonctionnement et des investissements.

Introduction générale et présentation du budget 2025 et du PFT 2026-2028 :

Le chef du dicastère, M. A. von Allmen mentionne que la présentation sera divisée en deux parties soit le budget 2025 puis le plan financier et des tâches 2026-2028.

Le budget qui vous est présenté affiche un résultat déficitaire de 1.4 million de francs, soit une amélioration 1 million par rapport au budget précédent.



I. Budget 2025

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2016*	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Compte de résultats						
Revenus**	-79 121 656	-85 189 227	-77 350 325	-79 257 680	-79 843 831	-82 556 920
Prél. réserve pol. conj.	-1 000 000	-	-	-	-	-
+ Charges**	83 434 786	86 457 163	79 257 531	80 601 345	82 272 986	84 003 269
=	Résultat total	3 313 130	1 267 936	1 907 206	1 343 665	2 429 155
(-) excédent de revenus / (+) excédent de charges						
Compte des investissements (PA)						
Dépenses	8 373 028	6 441 335	5 892 938	7 213 128	13 613 000	11 579 000
+ Recettes	- 1 711 076	- 746 623	- 564 622	- 572 923	- 1 626 200	- 1 425 500
=	Investissements nets	7 187 958	5 328 316	6 640 204	11 986 800	10 153 500

*Montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

**Sans tenir compte des imputations internes

L'évolution des charges est maîtrisée et en 2025, les prévisions indiquent une reprise des recettes. Un déficit structurel toujours présent avec une estimation à 1.2 million de francs soit en diminution par rapport aux estimations précédentes. Il reste à confirmer que l'amélioration des recettes fiscales est structurelle et non pas seulement conjoncturelle.

Au niveau des investissements, le budget 2025 prévoit plus de 10 millions d'investissements nets.

Contexte de l'élaboration du budget 2025 :



Contexte de l'élaboration du budget 2025

1. Déficit présent jusqu'en 2028 au minimum de manière structurelle, mais amélioration tendancielle constatée
2. Endettement en augmentation avec l'accumulation des déficits, mais surtout avec le montant des investissements qui intègre deux gros projet (Nouvelle STEP et assainissement piscine)
→ à contenir au maximum en améliorant l'autofinancement

Constat positif :

- Le budget 2025 s'améliore de 1 million par rapport au budget 2024
- L'amélioration du niveau des recettes fiscales y participe de manière prépondérante

Comme vous le constatez le déficit persiste malgré l'amélioration de la conjoncture. Au niveau de l'endettement, celui-ci augmente de par le déficit mais surtout des investissements importants.

A ce sujet, le chef du dicastère des finances mentionne que le marché de liquidité devient compliqué pour nous de par notre rating, mais également dû aux taux sur le long terme plus bas que du court terme et donc une réticence des prêteurs de s'engager sur du long terme.

La principale amélioration de 1 million par rapport au budget 2024 s'explique principalement par des recettes fiscales supplémentaires.

Ressources humaines :

En préambule de la présentation du chef du service des ressources humaines M. M. León, le chef de dicastère M. A von Allmen précise que les mesures décidées par le Conseil communal pour la politique salariale ont été discutées et validées par le SSP concernant notamment l'application de l'IPC et le rattrapage.

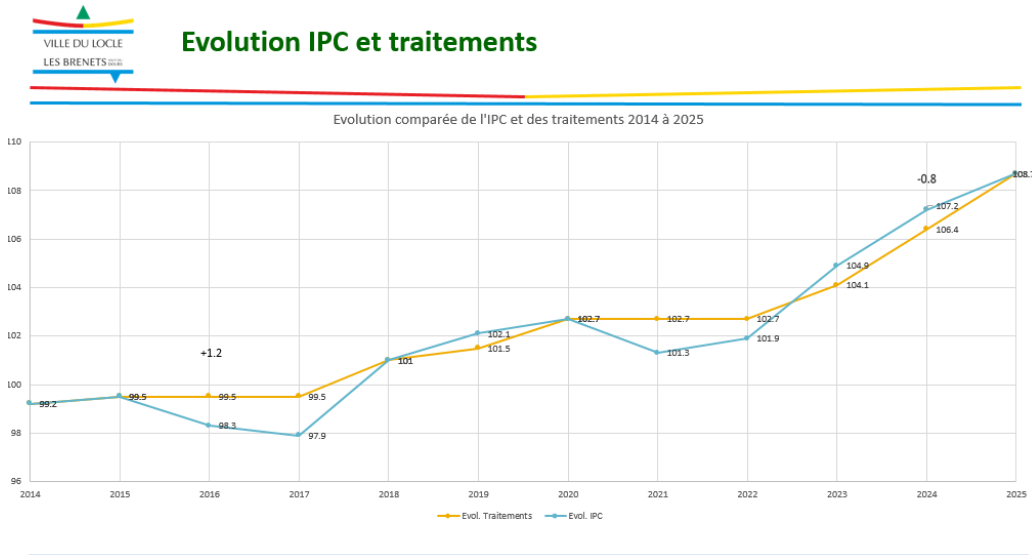


Natures

Classification par nature		Budget 2025	Budget 2024	Ecart	Commentaires
30	Charges de personnel	41 937 262.00	41 421 849.00	515 413.00	
30000	Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités et de commissions	644 800.00	849 700.00	-204 900.00	Indemnité Conseil communal (3 Conseillers partiellement en 2024 / 1 Conseiller toute l'année en 2025)
30100	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	21 146 730.00	20 613 770.00	532 960.00	2.3 IPC (env. 550'000.-) + échelons automatiques (env. 283'000) + diverses mutations
30200	Salaires des enseignants	12 603 700.00	12 638 900.00	-35 200.00	

M. M. León informe les membres de la commission que l'augmentation nette des charges de personnel est de Fr. 515'000.-. Au niveau des salaires du Conseil communal, la diminution est de Fr. 204'000.- par le fait que 2 anciens conseillers communaux arriveront à échéance pour les indemnités.

Par conséquent, la charge brute supplémentaire est Fr. 710'000.-. Dans le détail, Fr. 550'000.- représente l'IPC de 2.3 points et les échelons automatiques environ Fr. 283'000.-. Le reste est compensé par des mutations (arrivées/départs).



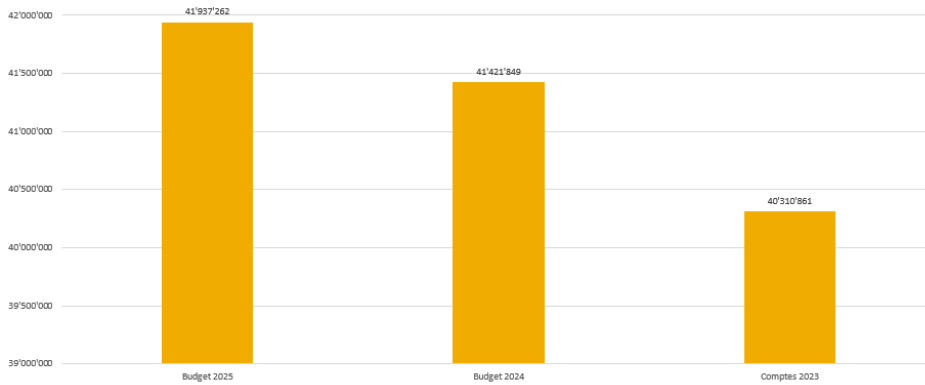
Le tableau ci-dessus indique l'évolution de l'IPC et des traitements de 2014 à 2025. Le chef de service mentionne notamment que les traitements étaient au-dessus de l'IPC en 2021 et 2022 puis en dessous en 2023 et 2024. Avec les décisions prises par le Conseil communal (IPC + rattrapage), la situation est totalement normalisée entre les traitements et l'IPC pour 2025.

Le chef du dicastère M. A. von Allmen, précise notamment que l'IPC utilisé selon notre statut est celui de mai à mai, contrairement par exemple à l'Etat ou à la ville de la Chaux-de-Fonds qui se base sur l'indice de septembre à septembre.

Par conséquent, si l'IPC devait reculer dans les prochains mois d'ici mai 2025, celui-ci aura évidemment des répercussions éventuelles à la baisse au budget 2026.

Ci-dessous, vous constaterez l'évolution graphique des charges de personnel des comptes 2023 au budget 2025 :

Evolution charges 30



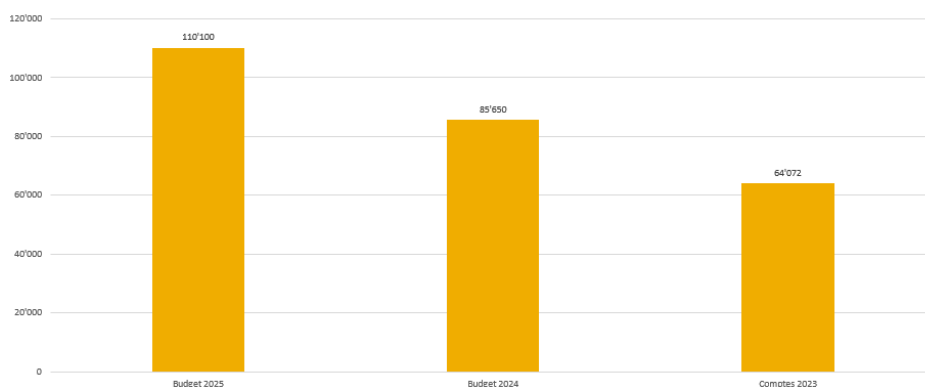
Au niveau de l'évolution des EPT « Equivalent plein temps », nous constatons une stabilité. M. M. León informe les commissaires des quelques changements, soit :

1. Bureau des sports – délégué/e + secrétariat (décision du CG) ;
2. Finances – réorganisation suite à un départ en retraite ;
3. Informatique – 1 EPT au SIEN ;
4. SRH – reprise de la gestion des salaires du corps enseignant avec compensation au cercle scolaire ;
5. Sylviculture – réorganisation suite à un départ en retraite.

Le chef du service des ressources humaines termine sa présentation en mentionnant notamment, l'évolution des charges de formation et perfectionnement du personnel afin de démontrer la volonté du service et du Conseil communal de promouvoir la formation en général.

Comme vous pouvez le constater ci-dessous, nous avons dépensé Fr. 64'072.- aux comptes 2023 et prévu au budget 2024 Fr. 85'650.-, ainsi que Fr. 110'100.- au budget 2025.

Formation et perfectionnement du personnel



Questions des commissaires sur les ressources humaines :

Q : Une commissaire constate une différence de 1.6 million entre les comptes 2023 et le budget 2025 et demande des explications.

De plus, elle souhaiterait savoir les raisons de la différence entre l'indexation des salaires des enseignants de 1.3 point comparé au 2.3 points du personnel administratif ?

R : Pour la première question, l'augmentation de 1.6 million s'explique par l'inflation et échelons automatiques.

Concernant la différence entre le personnel administratif et les enseignants, 0.8 point concerne le rattrapage pour le personnel administratif. De plus, l'indexation de l'Etat pour les enseignants est basée sur l'IPC de mai à mai mais sur la base de décembre 2020 = 100 alors que nous nous basons sur décembre 2015 = 100.

Q : Une commissaire remarque que si l'on soustrait l'IPC et les échelons du budget 2025, les charges du personnel sont en diminution comparé au budget 2024. Dès lors, les EPT sont-ils en diminution ?

R : L'explication de cette diminution vient principalement des mutations du personnel (départs/arrivées).

Q : Pour la reprise de la gestion des salaires des enseignants par le SRH s'agit-il d'une reprise d'une tâche effectuée par l'Etat ?

R : Cette tâche était effectuée auparavant par le secrétariat du cercle scolaire et non par l'Etat.

Q : Concernant le bureau des sports (délégué/e + secrétariat), cette charge est-elle compensée comme mentionnée dans le rapport par un non remplacement au service de la voirie ?

R : Effectivement, cette charge est compensée par un non-remplacement au service de la voirie.

Q : Suite à la présentation notamment des charges de formation du personnel, un commissaire souhaite savoir quelle est la politique en matière de condition de départ si une formation a été payée par la ville ?

R : Pour les formations supérieures à Fr. 2'000.-, une convention est signée avec le collaborateur mentionnant notamment la durée minimale à effectuer dans l'administration pour ne pas se faire réclamer un remboursement. Le calcul de la durée est en fonction du coût et des jours passés en formation. A titre d'exemple, une formation coûtant Fr. 10'000.- nécessitera une durée de 3 ans (la durée maximale de la convention est 36 mois).

Q : Un commissaire souhaite savoir si la charge de travail des Conseillers communaux est examinée par le service des ressources humaines ?

R : La charge des Conseillers communaux n'est pas examinée par le service des ressources humaines.

Q : Un commissaire revient sur la question de la formation du personnel et souhaiterait savoir quelle est la politique en la matière au vu de l'évolution sur la digitalisation ?

R : Le service des ressources humaines ouvre un maximum les possibilités aux collaborateurs en favorisant la formation dans tous les domaines.

La priorité actuelle est le bien-être au travail notamment avec le projet « Mes ressources ».

Au niveau des formations spécifiques aux services (formation technique), celles-ci sont gérées et proposées par les services directement.

Q : Un commissaire souhaite connaître le taux d'absentéisme car, sauf erreur celui-ci est relativement élevé dans notre commune. Si oui, est-il en augmentation ou non ? Il aimerait également connaître le taux de rotation du personnel.

R : Le taux d'absentéisme est calculé chaque année au 31.12 et par conséquent, nous n'avons pas d'information à ce sujet au budget.

Concernant le taux de rotation (turnover) de notre commune, celui-ci est en-dessous de l'Etat ou d'autres communes neuchâteloises et également calculé au 31.12.

Evolution des charges :

L'augmentation globale des charges est de 1.7 million par rapport au budget 2024. Comme indiqué auparavant, la charge du personnel progresse de Fr. 515'000.-.



Augmentation globale de Fr. 1.7 million par rapport au budget 2024 (sans imputations internes)

Charges de personnel : +515'413.-

- ↳ Indexation des salaires : Octroi de 2.3 points d'inflation, comprenant l'octroi de la retenue de 0.8 point. Cela représente un coût de Fr. 550'000.- sans charges sociales.
- ↳ Attribution de l'échelon 2025 : Fr. +283'000.- sans charges sociales.
- ↳ La progression de charge salariale des enseignants dépend de l'Etat de Neuchâtel. Inflation de 1.34 point accordée et échelons automatiques.

La progression au budget 2025 est contenue par des mutations de postes et la fin de rentes d'anciens conseillers communaux.

L'augmentation des biens, services et marchandises (BSM) s'explique par la reprise de l'informatique qui est toutefois globalement neutre au niveau du budget. Pour plus de détails, merci de consulter le rapport 24-4501 du 11 avril 2024 qui a été accepté par le CG le 25 avril 2024.

Dans l'augmentation des BSM, à noter aussi le mandat Viteos SA pour la gestion de l'eau qui progresse de Fr. 300'000.-.

Biens, services et marchandises : Fr. +575'905.-

- ↳ Dont intégration du mandat de prestations avec le SIEN (Fr. 308'000.-)

Charges de transfert : Fr. +584'200.-

- ↳ Baisse de la facture sociale : Fr. -232'671.-
- Hausse de la participation au SIS : Fr. 148'300.-
- Hausse de la participation au pot commun des transports : Fr. 206'869.-
- Subvention unique pour le déplacement de la buvette du Ticino : Fr. 200'000.-
- Subvention exomusée : Fr. 100'000.-
 - ✓ Comme il s'y était engagé, le Conseil communal a compensé Fr. 30'000.- dans la culture

Amortissements : Fr. +169'300.-

- ↳ Cette augmentation reflète la politique d'investissements plus intense de ces dernières années.

Dans les charges de transfert (+ Fr. 584'200.-), les principaux éléments sont la baisse de la facture sociale (- Fr. 232'671), la hausse de nos participations au SIS (+ Fr. 148'300) et celle au pot commun des transports (+ Fr. 206'869.-).

Une subvention unique pour le déplacement de la buvette du Ticino a été budgétée de Fr. 200'000.-.

Comme vous avez pu le constater dans la feuille officielle, la société Nivarox-Far SA a racheté le terrain de l'entreprise Fatton SA pour développer à futur son activité.

Dans la continuité, nous procéderons également à la vente de terrain (terrain de football du FC Ticino) à cette société d'où cette subvention pour déplacer la buvette.

Evolution des revenus :

Les revenus augmentent de 2.7 millions par rapport au budget 2024 (sans tenir compte des imputations internes)

Cette variation résulte d'une augmentation :

- Des recettes fiscales : +1.7 millions
- D'ajustements de recettes de facturation : +1 million

Comme vous pouvez le constater dans le diaporama ci-dessous, l'impôt des personnes physiques est stable. Pour rappel, le Conseil d'Etat a proposé une baisse de la fiscalité de 1%, que nous pensons compenser avec l'augmentation de revenus imposables qui ont bénéficié d'augmentation en compensation de l'inflation.

Au niveau des travailleurs frontaliers, le revenu augmente de 1.5 million. Pour cet impôt, nous devons être prudents notamment avec le ralentissement de l'économie en cours.

Pour les personnes morales, en 2024 et 2025, l'augmentation est plus marquée, surtout à travers le fonds de répartition de l'impôt PM. Concernant nos entreprises locales, nous estimons une baisse de 0.1 million.



Revenus (suite)

Budget 2025 : Déficit Fr. 1'446'349.-

Revenus fiscaux : Fr. +1'712'000.- par rapport au budget 2024

Et 0.8 million en dessus des comptes 2023

Personnes physiques : stable

→ Stabilité projetée malgré la baisse d'impôt décidée par le Conseil d'Etat (-1%) : compensation avec l'augmentation des revenus imposables (inflation)

Travailleurs frontaliers : +1.5 million

→ Estimation revue en fonction de la réalité 2024 & prudence avec le ralentissement en cours
→ Evolution allant de pair avec le développement des entreprises

Personnes morales : +0.2 million

→ Part dévolue à nos entreprises locales estimée en baisse de 0.1 million
→ La croissance vient du fonds de répartition de l'impôt PM, avec +0.3 million
→ Forte progression du fonds estimée au niveau cantonal, mais incertitude conjoncturelle

Au niveau des recettes de facturation, vous trouverez ci-dessous les trois principaux ajustements :



Revenus (suite)

Budget 2025 : Déficit Fr. 1'446'349.-

Ajustement de recettes de facturation : +1.0 million

Principalement :

→ Augmentation prix de l'eau 2024 non prévue au B2024 :	+473'000.-
→ Recettes pré et parascolaire, prévision en hausse :	+184'000.-
→ Recettes du plan de stationnement, intégration Brenets :	+110'000.-

Investissements :

Les investissements bruts 2025 se montent à 11.6 millions et nets à 10.1 millions. Les grands projets sont l'assainissement de la piscine et la construction de la nouvelle STEP.

Concernant l'amélioration de l'offre touristique, il a été planifié de créer une porte d'entrée au Parc du Doubs et un sentier en bord du Doubs. Ces deux éléments seront financés par le fonds de fusion.



Investissements

Budget 2025 : Déficit Fr. 1'446'349.-

Investissements bruts 2025 : Fr. 11'579'000.-
Investissements nets 2025 : Fr. 10'153'500.-

- Le mécanisme de frein à l'endettement est respecté
- Deux projets de grande ampleur sont intégrés :
 1. Assainissement de la piscine : 9.8 millions sur la période 2025 à 2027
 2. Projet de la nouvelle STEP :
 - Crédit d'étude : 1.2 million (net) sur la période 2025 à 2027
 - Réalisation du projet : 52 millions (net) sur la période 2027 à 2030
- Investissement pour améliorer l'offre touristique
 1. Création d'une porte d'entrée au Parc du Doubs (2025)
 2. Création d'un sentier en bord du Doubs (2026)

Plus en détail, vous trouverez ci-dessous d'autres investissements importants prévus en 2025 :



Investissements

Budget 2025 : Déficit Fr. 1'446'349.-

Crédits d'engagement bruts prévus au budget 2025 :

- Assainissement de la piscine, crédit d'étude : Fr. 840'000.-
- Crédit d'étude nouvelle STEP : 1.5 million (tranche 2025 de 0.7 million)
- Route des "Fritillaires" / prolongation route OFROU sur Av. du Technicum: 0.8 million
- Rénovation vestiaires du Communal : Fr. 550'000.-
- Aménagement voie bus Corbusier : Fr. 450'000.-
- Mise au normes éclairage passages piétons : Fr. 200'000.-
- Mise à niveau du Remontoir : Fr. 100'000.-

Plan financier et des tâches 2025-2028 :

Le chef du service des finances M. Y.-A. Gerber présente le plan financier et des tâches 2025-2028.

Le PFT vise à offrir une vision à moyen terme afin d'améliorer la seule vision budgétaire à court terme. Le PFT comporte en réalité trois volets :

Compte de résultats : Une prévision des charges et revenus du compte de fonctionnement, avec l'intégration de certains éléments et certaines hypothèses de travail. L'ensemble fournit des projections du résultat sur les trois années suivant le budget.

Investissements : Une liste des investissements prévus à l'horizon des quatre prochaines années, en incluant l'année budgétaire. Cela démontre les principaux axes de développement souhaités pour la ville du Locle à court-moyen terme.

Dettes et fortune : La conjonction des deux premiers volets, avec les résultats prévisibles et le niveau des investissements, permet d'avoir des projections sur l'évolution de la dette et de la fortune en fonction de l'autofinancement dégagé. Cela fournit une base pour la politique de gestion des renouvellements des emprunts.



Plan financier et des tâches 2025-2028

Vue d'ensemble (CHF)	Budget 2025	PFT 2026	PFT 2027	PFT 2028
Compte de résultats				
Revenus*	- 82 556 920	- 82 509 674	- 83 040 074	- 83 574 874
+ Charges*	84 003 269	83 713 696	84 163 146	84 713 031
= Résultat total	1 446 349	1 204 022	1 123 072	1 138 157
<i>(-) excédent de revenus / (+) excédent de charges</i>				
Compte des investissements				
Dépenses	11 579 000	16 256 000	32 278 400	29 531 000
+ Recettes	- 1 425 500	- 4 375 800	- 6 712 000	- 6 717 500
= Investissements nets	10 153 500	11 880 200	25 566 400	22 813 500
- /.. Invest nets STEP & piscine	1 400 000	5 060 000	20 580 000	16 000 000
= Investissements nets sans nouvelle STEP et piscine	10 153 500	6 820 200	4 986 400	6 813 500
Fortune et dette				
Fortune nette au 31 décembre	64 189 872	62 985 850	61 862 778	60 724 621
Dette au 31 décembre, sans nouvelle STEP et piscine	152 685 816	155 649 616	157 063 376	160 876 916
Dette au 31 décembre, avec nouvelle STEP et piscine	159 988 172	168 011 972	190 005 732	209 819 272

*Sans tenir compte des imputations internes

Le déficit prévisible sur la période 2026-2028 se stabilise, voire diminue, mais dépend surtout de la bonne tenue des recettes fiscales.

Il persiste un déficit structurel que l'on peut estimer à environ 1.2 million de francs, alors qu'il était estimé aux alentours 2.5 millions de francs dans le PFT précédent. Les projections favorables de l'évolution des recettes fiscales contribuent à cette réduction.

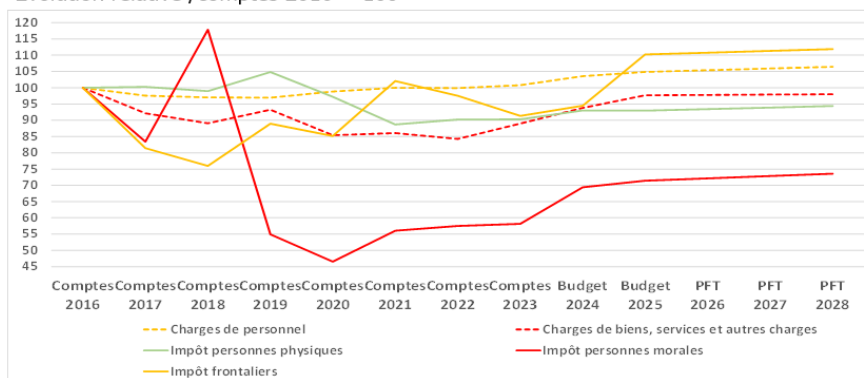
Au niveau de la dette, son évolution dépendra fortement de deux investissements, à savoir la nouvelle STEP et l'assainissement de la piscine.



Plan financier et des tâches 2025-2028

Conclusion graphique... ou comment concilier l'évolution des charges et des revenus

Evolution relative /comptes 2016 = 100



La ville du Locle n'est pas exposée à un problème d'explosion de charges, elle en garde la maîtrise. Le graphique ci-dessus illustre les charges les plus importantes que le Conseil communal peut directement influencer.

L'inflation a engendré une tendance haussière en 2023 sur les BSM notamment au niveau des énergies.

La problématique est l'extrême volatilité des recettes fiscales des personnes morales qui peut faire basculer le résultat des comptes, de même que l'impôt sur les frontaliers qui a aussi une composante conjoncturelle.

On constate aussi un manque de dynamisme dans l'évolution des recettes des personnes physiques, après une période de réformes fiscales qui a contribué à la baisse des recettes.

Conclusion :

Finalement, nous constatons que le déficit structurel est en diminution mais que l'équilibre est fragile.

Face à cette situation, le Conseil communal souhaiterait élaborer un programme de législature proposant des mesures permettant l'amélioration de la santé financière de la ville. Une réflexion est en cours et une présentation sera faite au Conseil général en janvier ou février 2025.



- Budget 2025 déficitaire :
 - Déficit structurel en diminution par rapport à 2024, il est estimé à environ 1.2 million (2.5 millions précédemment)
 - Equilibre fragile, il faut rester attentif aux réformes cantonales à venir (répartition des recettes fiscales)
- Perspectives 2025-2028 :
 - Accumulation de déficits si rien n'est entrepris
 - Développer l'offre touristique
 - Renforcer l'attractivité résidentielle
- Rationalisation des investissements pour garantir un entretien adéquat des infrastructures existantes et permettre le financement en particulier de deux gros investissements : piscine et STEP
- **Programme de législature du Conseil communal: en cours de discussion avec un certain nombre de mesures permettant l'amélioration de la santé financière de la Ville → présenté en janvier ou février 2025**

Questions des commissaires sur la présentation du budget 2025 et PFT 2026-2028:

Q : Un commissaire souhaite poser plusieurs questions, à savoir :

1. En apprenant la vente de terrain à Nivarox-Far SA, il demande s'il est envisageable de proposer des résidences (attique) sur les toits plats des usines ?
2. Quelle est la raison de la baisse du nombre de contribuables alors que le nombre d'habitants augmente ?
3. Que restera-t-il du fonds de fusion si l'on finance la porte d'entrée et le sentier du Doubs ?
4. Les frais d'investissements et d'entretiens deviennent importants pour le remontoir, a-t-on chiffré le coût total depuis son installation ?
5. Au niveau du prélèvement lié au retraitement du patrimoine administratif, quelle est la pratique et ne fausse-t-on pas le déficit réel avec ce prélèvement ?

R : Le chef de dicastère en collaboration du chef de service des finances répond aux questions :

1. Actuellement, la législation permet de construire un appartement par usine dont la plupart du temps est destiné au concierge du bâtiment. Par conséquent, le cadre légal n'admet pas cette possibilité de plusieurs appartements dans une usine ;
2. Le nombre de contribuables baisse probablement car nous avons de plus grandes familles et donc moins de contribuables. A ce jour, aucune analyse n'a été faite et de ce fait, nous ne connaissons pas les raisons ;
3. A ce jour, le fonds de fusion dispose de 1.5 million. En déduction des deux investissements prévus d'un total de Fr. 600'000.-, le solde sera d'environ Fr. 900'000.- ;
4. Concernant le remontoir, cette question concerne le dicastère de Mme C. Jeanneret et par conséquent, il faudra la questionner lors de l'analyse de son dicastère ;
5. Le chef du service des finances M. Y.-A. Gerber explique l'historique de la réévaluation du patrimoine administratif suite à l'entrée en vigueur des nouvelles législations financières en 2015. Il mentionne que ce PA a été réévalué à 0.7 de la valeur ECAP. Les amortissements fictifs supplémentaires liés à cette réévaluation sont justement compensés par cette réserve de retraitement pendant 20 ans.
Par conséquent, nous n'aurons pas de soucis jusqu'en 2035 sur le plan financier. Au-delà, il pense qu'une refonte de la pratique sera probablement faite. Au niveau de l'influence sur le résultat, étant donné que l'augmentation des charges d'amortissements est compensée par ce prélèvement.

Q : Une commissaire souhaite également poser plusieurs questions, suggérer des propositions ou simplement constater des faits :

1. Le revenu de l'impôt des travailleurs frontaliers est très important et bénéfique pour notre commune. Nous devons davantage valoriser l'image de ces travailleurs et véhiculer un message positif et pas les dégrader comme c'est le cas actuellement ;
2. Elle s'étonne également que la construction de nouvelles zones d'habitations n'ait pas contribué à l'accroissement du nombre d'habitants ;
A ce sujet, elle informe les membres de la volonté de la commune du Val-de-Ruz de s'opposer à la baisse de l'impôt PP de 1% car elle estime que l'Etat de Neuchâtel impose cette baisse aux communes alors que c'est de leur compétence pour l'impôt communal.
3. Au niveau des investissements, elle propose de mettre davantage l'accent sur les zones piétonnes ou résidentielles ;
4. Elle est également déçue de la diminution de Fr. 30'000.- dans la culture.

R : Le chef de dicastère répond aux questions :

1. Le chef de dicastère prend note de ces remarques relatives aux travailleurs frontaliers dont le sujet est sensible et souhaiterait également inverser positivement cette image ;
2. La décision de baisser l'impôt de 1% prise par l'Etat a été également discutée en CDC finances et nous la subissons effectivement. Ce sujet devra être abordé avec le Conseil d'Etat.
3. Concernant les futurs investissements notamment au centre-ville, nous devons revoir le tout avec le projet du futur tunnel. Une première phase allant dans ce sens a été faite au niveau de l'Hôte de Ville / Technicum. Nous espérons pouvoir développer quelques projets durant cette législature.
4. La baisse dans le domaine de la culture est le reflet de l'engagement pris par le Conseil communal auprès du Conseil général notamment dans le cadre de la subvention de l'Exomusée.

Il faut être également conscient que la ville du Locle engage d'importants moyens dans le domaine de la culture en proportion à d'autres communes.

Q : Quel est le nombre de frontaliers et comment prélève-t-on cet impôt ?

R : Le versement de cet impôt est directement effectué par la France sur la base de convention avec la Confédération. Par conséquent, nous n'avons pas de visibilité générale.

Au niveau de la gestion des frontaliers, celle-ci est faite par le Canton sans qu'aucune information ne soit transmise aux communes. M. Y.-A. Gerber complète que l'impôt des frontaliers se base sur la masse salariale transmise par les entreprises au Canton et pas sur les permis des travailleurs.

Q : Concernant le plan de législature, a-t-on déjà des idées et sous quelle forme le voit-on ?

R : Le plan de législature sera une vision globale non chiffrée. On évoquera de grandes mesures sous forme d'orientation.

Q : Quelles sont les raisons de la baisse de la facture sociale ?

R : Sur la base du courrier de l'Etat, les principales diminutions en comparaison du budget 2024 s'expliquent par les diminutions de la charge nette pour les subsides LAMal de -4.9 millions et du nombre de bénéficiaires. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est également en diminution (-8.7 millions à l'échelle du canton).

Le dicastère de M. Anthony von Allmen est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
10	AUTORITES	
1002	Conseil communal	
30000.00	Traitement du Conseil communal	<p>Q : La charge de travail effective des Conseillers communaux correspond-elle au taux d'activité ?</p> <p>R : Le chef de dicastère des finances M. A. von Allmen pense que cette question devrait être posée à l'ensemble des Conseillers communaux. De son point de vue personnel, cela ne correspond pas à la réalité mais plutôt à un taux entre 80% et 100%. Pour cela, il cite quelques exemples de séances importantes sans représentant du Conseil communal du Locle.</p> <p>Ce sujet devrait être discuté avec la commission législative.</p> <p>Q : Un autre commissaire demande s'il est plus judicieux de renforcer les chefs de service et ainsi déléguer davantage ?</p> <p>R : La problématique ne vient pas de l'organisation ou de la délégation aux services mais plutôt de la charge de travail des Conseillers communaux directement.</p>

30	FINANCES	
3001	Service des finances	
41200.03	Taxes bien-plaire	<p>Q : Dans le détail, de quelle taxe s'agit-il ?</p> <p>R : Il s'agit d'une très ancienne pratique lors de l'utilisation de terrains communaux pour des jardins ou des cabanes construites sur nos terrains ou ne respectant pas toutes les normes.</p>
44010.04	Intérêts rémunérateurs cautionnement	<p>Q : Plusieurs commissaires constatent une baisse importante du revenu des intérêts rémunérateurs des cautionnements et demandent des explications.</p> <p>R : La modification législative à venir dans le nouveau RLFInEC imposera une rémunération de 0.3% à la place de 1.5% actuellement.</p> <p>Le constat est que dans la plupart des situations, nous compensons les rémunérations avec des subventions que l'on octroyait aux sociétés concernées.</p> <p>Par conséquent, nous adapterons à la baisse également ces subventions et le résultat sera neutre.</p>
3003	Ressources humaines	
30108.01	Variation provision heures supplémentaires et vacances	<p>Q : Pour quelle raison ne prévoit-on pas de variation de la provision des heures supplémentaires et vacances ?</p> <p>R : Il s'agit d'un budget et donc il n'est pas possible de prévoir ces éléments. Le nécessaire est fait au bouclage des comptes sur la base des soldes effectifs.</p>
30910.00	Annonces recherche de personnel	<p>Q : Quelle est la raison de l'augmentation de ce poste en comparaison des comptes 2023 ?</p> <p>R : Les raisons s'expliquent par la complexité lors de recherches de remplacement de postes spéciaux nécessitant des annonces plus nombreuses et plus coûteuses.</p>
30990.00	Autres charges de personnel	<p>RE : Le chef de dicastère informe les membres de la commission que le Conseil communal a budgété un montant de Fr. 20'000.- pour participer aux activités des services.</p> <p>Par ce montant modeste, il souhaite ainsi inciter les services à resserrer les liens entre collègues favorisant la cohésion dans les services.</p>
79	BUREAU OFF. SUISSE CHRONOMETRES	
7909	Bureau d'observation	
42400.19	Produits des observations (TVA 6.2%)	<p>Q : A-t-on anticipé la baisse conjoncturelle pour les produits des observations ?</p> <p>R : L'année 2023 était un record, celle de 2024 sera plus compliquée. Pour 2025, nous avons quelque peu</p>

		<p>anticipé la baisse et les 600'000 mouvements prévus devaient avoisiner plutôt 520'000 mouvements selon les dernières projections.</p> <p>Cette annonce tardive de baisse ne nous a pas permis d'adapter à temps le budget 2025.</p> <p>Le chef de dicastère complète que cette baisse nécessitera l'adaptation du traitement du personnel en ajustant la diminution de l'activité via les étudiants ou les départs en retraite. En effet, notre bureau d'observation n'a pas d'intérimaires.</p>
91	<i>ECLAIRAGE PUBLIC</i>	
9110	<i>Eclairage public</i>	
<i>31200.04</i>	<i>Achat énergie</i>	Q : Malgré l'extinction de l'éclairage public aux heures tardives, l'achat d'énergie et le mandat de Viteos SA augmentent, quelles sont les raisons ?
<i>31300.27</i>	<i>Mandat Viteos SA</i>	<p>R : L'achat d'énergie suit l'évolution et le prix du marché actuel.</p> <p>Concernant le mandat Viteos SA, les salaires et les normes augmentent et donc les coûts aussi.</p> <p>Autre élément important, avec l'extinction de l'éclairage, la norme pour éclairer les passages à piétons n'est pas appliquée. Actuellement, le Canton a obtenu une dérogation.</p> <p>Par conséquent, un mandat pour pallier à cette problématique a été donné à Viteos SA.</p>
92	<i>ENERGIE</i>	
9200	<i>Fonds Communal de l'énergie</i>	
<i>36320.01</i>	<i>Subvention énergie renouvelable</i>	<p>Q : Le montant de la subvention varie passablement entre le précédent budget et les comptes, quelles sont les raisons et qui subventionne-t-on ?</p> <p>R : Les montants varient en fonction des investissements des bâtiments communaux (à titre d'exemple, nous participerons au remplacement du chauffage de l'HDV 3, du collège de la Jaluse, du toit du collège des Girardet). Au niveau du subventionnement des projets privés, nous avons également budgété un montant de Fr. 70'000.-.</p>

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Anthony von Allmen sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉS À UNE ANNÉE		
BO-COSC		
50400.00	Alimentation énergétique de secours	RE : Cet investissement n'a pas pu être réalisé en 2024 dû au délai et a été repoussé en 2025.
Eclairage public		
50600.00	Mise aux normes de l'éclairage des passages piétons	RE : Selon les explications précédentes, le chef de dicastère mentionne la nécessité de la mise aux normes de l'éclairage des passages piétons notamment dans les zones à plus de 30 km/h. Il complète en donnant des exemples ou des risques encourus.

Séance du 31 octobre 2024

Présents :

11 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, H.-P. Renk, P. Surdez et D. Taillard.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

3 commissaires : MM. C. Baba (suppléant), T. Dänzer (suppléant) et S. Reichen (suppléant).

2 conseillers communaux : Mme S. Favre et M. M. Berly.

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.

M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 22h35.

Cette séance débute par les souhaits de bienvenue du Président de la commission M. J. Galvani.

Le dicastère de Mme Sarah Favre est passé en revue.

En préambule, le Président de la commission demande à la cheffe de dicastère si elle souhaite faire part de quelques éléments relatifs au budget 2025.

Suite à la reprise du service de la voirie et du remplacement du voyer-chef et au départ en retraite, peu d'éléments ont été changés dans le fonctionnement au vu du timing. S'agissant des investissements, plusieurs éléments ont été supprimés entre la première mouture et celle proposée aux commissaires. En effet, les investissements les plus importants ont été maintenus.

Questions générales des commissaires sur le dicastère de Mme Sarah Favre :

Q : Un commissaire souhaite savoir qu'en est-il de la digitalisation (par ex. moins de papier) de manière générale dans les services de Mme S. Favre ?

R : Cette transition est importante pour l'ensemble des services et le Conseil communal est favorable à ces changements. Mme S. Favre donne quelques exemples de changements effectués notamment au centre d'orthophonie (GED), aux structures d'accueil, à la voirie (données camion poubelle transmises électroniquement toutes les 15 minutes), au SDP (amendes via QR code avec l'utilisation des smartphones). Le but étant d'être réactif et de s'adapter à l'évolution de la technologie.

Q : Afin de poursuivre le questionnement sur le taux d'activité et la charge de travail des Conseillers communaux, un commissaire réitère sa question et souhaite connaître également l'avis de Mme Favre sur son dicastère ?

R : Sur la base de son expérience, le taux d'activité de 60% est nettement insuffisant. En effet, un 80% ou 90% serait plus proche de la réalité.

Compte	Désignation	Remarque
34	<i>SYLVICULTURE</i>	
3401	<i>Service forestier intercommunal</i>	
30100.00	Traitement du personnel	<p>Q : Quelles sont les raisons de la baisse importante du traitement du personnel ?</p> <p>R : Le contremaître partira à la retraite prochainement et par conséquent, 2025 sera une année tampon et nous essayerons de voir si ce remplacement est nécessaire ou pas.</p>
31300.00	Prestations de tiers	<p>Q : Les prestations de tiers augmentent de Fr. 34'500.- en comparaison du budget 2024, quelle est la raison ?</p> <p>R : Nous avons planifié des travaux de débardage plus importants que cette année. Pas prévu qu'il y aille autant de volume (post-tempête, changement climatique)</p>
49100.07	Prêt de main-d'oeuvre	<p>Q : Le prêt de main-d'oeuvre est moins important, quelle est la raison de cette baisse de revenus ?</p> <p>R : Il s'agit de prestations internes liées au déneigement de la voirie et nous estimons qu'elles seront moins importantes en comparaison des comptes 2023.</p>
41	<i>INSTITUTIONS PARASCOLAIRES</i>	
4106	<i>Structures communales (préscolaire)</i>	<p>Q : Une commissaire souhaite connaître la situation générale sur le taux d'occupation, de fréquentation, de demandes (si manque de places) dans les structures communales.</p> <p>R : Au niveau du parascolaire, nous n'avons pas de liste d'attente notamment grâce aux nouveaux locaux des Brenets.</p> <p>Pour le préscolaire, actuellement, nous avons 5 enfants en liste d'attente mais qui ne sont pas prioritaire selon la directive 13 « priorités d'admission ». Nous avons encore quelques places à la crèche Les Grenouilles, située dans les nouveaux locaux des Brenets.</p> <p>De manière générale, nous avons une forte demande de placement en parascolaire pour la rentrée d'août qui s'estompe au fil des mois.</p> <p>Au niveau de l'occupation, les mercredis et les vendredis sont moins occupés.</p>

48	GARAGE	
4800	Garage	
30100.04	Traitement des apprentis	<p>Q : Au vu de l'augmentation, prévoit-on d'engager plus d'apprentis ?</p> <p>R : Effectivement, nous avons actuellement un apprenti de 3^{ème} année et avons engagé un nouvel apprenti 1^{ère} année.</p>
50	VOIRIE	
5002	Entretien voies de communications	
42400.12	Droit de fouilles	<p>Q : Aucun revenu n'est budgété, quelle est la raison ?</p> <p>R : Cette rubrique concerne le service de l'urbanisme et par conséquent, elle a été déplacée et budgétée dans le chapitre 5300.</p>
5003	Enlèvement de la neige	
31010.00	Matériel d'exploitation et fournitures	<p>Q : Le budget 2025 augmente de Fr. 14'000.- en comparaison du budget 2024, quelle est la raison ?</p> <p>R : Le prix du sel a augmenté mais surtout celui du chlorure de calcium.</p>
39100.26	Frais véhicules et machines	<p>Q : Le budget 2025 des frais de véhicules et machines est inférieur à Fr. 24'700.- en comparaison de celui de 2024, quelle est la raison ?</p> <p>R : Il s'agit d'une planification en fonction des réparations faites par le garage. De plus, nous avons adapté ce montant en fonction des comptes 2023.</p>
5006	Décoration ville, foires, marchés	<p>Q : Quelle est la raison de la diminution du budget 2025 de Fr. 8'000.- globalement dans le chapitre mais particulièrement au niveau du personnel ?</p> <p>R : Le fonctionnement est identique aux années précédentes, nous avons simplement adapté le budget en fonction des comptes 2023.</p>
5007	Travaux autres services, tiers	
39100.26	Frais véhicules et machines	<p>Q : Le budget 2025 augmente de Fr. 20'100.- en comparaison du budget 2024, quelle est la raison ?</p> <p>R : Il s'agit simplement d'une adaptation sur la base des comptes 2023.</p>
5008	Enlèvement des déchets - ménages	

31110.00	Mobilier, machines et outils	<p>Q : Aucun montant n'a été budgété en 2025, pourquoi ?</p> <p>R : Aucun remplacement n'est à prévoir et une adaptation a été faite sur la base des comptes 2023.</p>
39100.26	Frais véhicules et machines	<p>Q : Le budget 2025 des frais de véhicules et machines est inférieur à Fr. 20'800.- en comparaison de celui de 2024, quelle est la raison ?</p> <p>R : Il s'agit d'une planification en fonction des réparations faites par le garage. Pour ce domaine, nous avons acquis en 2024 un nouveau camion pour les déchets et donc moins de frais. De plus, nous avons adapté ce montant en fonction des comptes 2023.</p>
5009	Enlèvement des déchets - entreprises	
39100.23	Traitement du personnel entreprises	<p>Q : Quelle est la raison de l'augmentation du traitement du personnel des entreprises ?</p> <p>R. Il s'agit d'un calcul de répartition interne en fonction des heures pour l'enlèvement des déchets des entreprises.</p>
51	LOISIRS ET ANIMATIONS	<p>Q : De manière générale, ce chapitre est en nette augmentation, quelle est la raison ?</p> <p>R : Il s'agit d'une adaptation aux comptes 2023 et à la réalité des prestations fournies par la voirie.</p>
39100.31	Prestations internes Police	<p>Q : Il est mentionné des prestations internes « police », de quoi s'agit-il exactement ?</p> <p>R : Il s'agit des prestations internes du SDP durant les manifestations (exemple les promotions).</p>
60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6006	Sécurité publique	
39100.02	Informatique	<p>Q : De manière générale, un commissaire remarque que cette rubrique « informatique » figure dans plusieurs services notamment en lien avec le mandat de prestations SIEN. Il souhaiterait avoir des explications sur la nouvelle pratique ?</p> <p>R : Il s'agit effectivement d'une nouvelle facturation interne (39/49) entre le service informatique et ceux de l'administration sur la base de la facturation du SIEN. Le but étant de montrer les coûts réels dans chaque service et non plus seulement pour les services intercommunaux ou autoporteurs.</p>

42400.24	Plan Stationnement/Parcomètres	<p>Q : Quelques commissaires constatent l'augmentation du nombre d'amendes durant la période de l'été notamment à l'échéance des macarons d'une année à l'autre et souhaitent savoir comment le SDP traite ces cas de figure ?</p> <p>R : Le renouvellement des macarons est envoyé par le SCAN relativement tôt. Nous pratiquons une tolérance d'environ deux semaines durant cette période.</p>
6007	Service d'incendie et de secours	<p>Q : Un commissaire constate une fois de plus que le budget du service d'incendie et de secours augmente de manière significative. Sauf erreur de sa part, il a presque doublé en l'espace de 10 ans. Quelles sont les raisons de ces augmentations continues ?</p> <p>R : Suite aux différentes séances avec la ville de la Chaux-de-Fonds, nous avons été informés d'une restructuration complète tant au niveau des ambulanciers professionnels que des pompiers professionnels.</p> <p>Une meilleure reconnaissance des heures travaillées a été mise en place car la charge du personnel est plus importante.</p> <p>Les principaux changements ont été effectués et nous devrions retrouver une phase de stabilisation.</p>

Les investissements budgétaires du dicastère de Mme Sarah Favre sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉS À UNE ANNÉE		
Garage		
50600.00	Remplacement du banc de frein du garage	<p>Q : Un commissaire demande s'il est nécessaire de changer ce banc de frein alors que ce dernier a plus de 30 ans et donc est-il suffisamment utilisé ?</p> <p>R : Ce banc de frein est très utilisé dans notre domaine lors de problème technique. De plus, nous mettons également ce dernier à disposition à l'externe moyennant une refacturation.</p> <p>Les raisons de son âge sont simplement de par le fait que nous l'avons souvent réparé nous-</p>

		mêmes, mais qu'actuellement ce n'est plus possible.
--	--	---

Le dicastère de M. Michaël Berly est passé en revue.

Le Président de la commission demande à M. M. Berly s'il souhaite faire une introduction.

M. M. Berly informe les membres de la commission que le rapport de l'étude pour le futur investissement de l'assainissement de la piscine sera finalement présenté au Conseil général en janvier 2025 et pas en fin d'année 2024.

Il mentionne également que suite à la publication dans la Feuille officielle de l'achat de terrain de Nivarox-Far SA, il a été décidé une subvention unique de Fr. 200'000.- pour le déplacement de la buvette du Ticino. Le montant devisé pour ce déplacement est estimé à Fr. 300'000.- et nous espérons que le club pourra récolter le solde des fonds nécessaires.

Il est également prévu dans le budget des investissements la rénovation des vestiaires de foot au Communal estimée à Fr. 550'000.-.

Suite à la décision du Conseil général relatif à la création du bureau des sports, un nouveau chapitre comptable figure dans ce budget.

Au niveau de la jeunesse, nous testerons le développement du CLAAP avec une antenne aux Brenets.

Questions générales des commissaires sur le dicastère de M. Michaël Berly :

RE: Un commissaire s'étonne de la reconstruction de cette buvette alors que l'on savait qu'elle serait condamnée à terme sur le site du terrain des Marais.

RE : Le chef de dicastère M. Michaël Berly explique qu'historiquement elle avait brûlé et que sur la base de l'indemnité ECAP, elle devait être reconstruite au même endroit.

Il rappelle que le club possède plus de 150 juniors.

Au sujet du déplacement de cette buvette, plusieurs variantes ont été étudiées et le Conseil communal a retenu la moins coûteuse. En effet, il avait été évoqué la construction des nouveaux vestiaires et d'une nouvelle buvette sur le site du Communal, le coût estimé était de 1.8 million.

La discussion se poursuit entre plusieurs commissaires et le chef de dicastère notamment sur les nombreux investissements faits principalement dans le sport et particulièrement pour le football ou le hockey.

Un commissaire rappelle que d'autres sociétés sportives sont dans la nécessité et qu'un équilibre est nécessaire.

Q : Afin de poursuivre le questionnement sur le taux d'activité et la charge de travail des Conseillers communaux, un commissaire réitère sa question et souhaite connaître également l'avis de M. Berly sur son dicastère ?

R : Selon lui, le taux d'activité réaliste serait autour de 80% au vu de la charge actuelle. A ce sujet, il donne l'exemple de son activité complémentaire à 30% qui doit être compensée en soirée ou le week-end.

Compte	Désignation	Remarque
10	AUTORITES	
1003	Parlement des jeunes	
36360.13	Subvention Parlement des jeunes	RE : Le chef de dicastère mentionne que nous avons prévu une subvention de Fr. 7'000.- soit une augmentation de Fr. 2'000.-. En contrepartie, un revenu de Fr. 2'000.- a été budgété. En effet, cette manière de comptabiliser au brut (charges et revenus) est notamment liée au fait que diverses ventes sont effectuées lors de l'organisation du stand des promos.
42600.01	Récupérations diverses PA	
20	Promotion de la ville	
2002	Promotion de la ville	<p>Q : Un commissaire relève qu'avec le mandat de la promotion exogène, les affiches en ville du Locle étaient placées très souvent à des endroits peu visibles, durant les vacances et sans QR code permettant au lecteur de le rediriger sur le site internet. Par conséquent, il ne comprend pas très bien la stratégie et finalement savoir, comment celle-ci a été organisée ?</p> <p>D'autres commissaires relèvent également l'affichage en suisse-allemand alors que le site internet n'est qu'en français.</p> <p>R : Le chef de dicastère explique le concept général de la promotion exogène notamment les affiches, la publicité sur les réseaux sociaux, le site internet, les concours organisés et la publicité sur RTN.</p> <p>Concernant les affiches, 2 publicités SGA ont été faites dont les emplacements ont été validés par le Conseil communal. Le Conseil communal a privilégié les axes de passage notamment dans les gares en citant quelques exemples (Bienne, Yverdon, etc.).</p> <p>Concernant l'affichage au Locle, celui-ci a été fait après les élections (panneaux libres) et également après les promotions (pour éviter la dégradation). De ce fait, nous avons peu de marge au niveau du timing notamment en prévision d'autre votation en septembre.</p> <p>Concernant le site internet en suisse-allemand, il prend note de la remarque.</p>
31020.01	Annonces officielles et insertions	Q : Un commissaire constate ce nouveau budget pour les annonces dans le journal du Ô

		<p>et souhaite connaître la vision générale du Conseil communal à ce sujet ?</p> <p>Il se demande également si ces nouvelles annonces ne seraient pas un doublon avec le trait d'Union.</p> <p>R : La volonté du Conseil communal est de mieux communiquer à la population. La publication du journal du Ô est bimensuelle + (2 ou 3 fois par mois) en format papier pour les Loclois avec une édition spéciale pour notre commune (actualité, édito CC, etc.).</p> <p>La publication du Trait d'Union est différente. Néanmoins, le nouveau responsable de la promotion sera chargé de faire un point de situation et d'amener une nouvelle réflexion, notamment au niveau de la digitalisation.</p>
31050.04	Boules d'amour	<p>Q : Une commissaire souhaite savoir si les « Boules d'amours » ont toujours du succès et par qui la confection de celles-ci a été reprise suite au départ en retraite de la boulangerie « Achini » ?</p> <p>R : Le succès est toujours au rendez-vous et de nouvelles commandes ont été faites en 2024. La confection est faite par la boulangerie « La Croustille ».</p>
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	<p>Q : Un membre de la commission souhaiterait connaître la situation du climat de travail et son évolution au secrétariat du cercle scolaire et de la direction.</p> <p>D'autant plus que les parlementaires avaient été informés au Conseil général qu'un audit était en cours.</p> <p>R : Effectivement, quelques difficultés subsistent et nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions.</p> <p>L'analyse du climat de travail effectuée permet de tirer des enseignements et de mettre de nouveaux éléments en place afin d'améliorer le climat et la collaboration en général au secrétariat, avec la direction et les enseignants.</p> <p>Le chef de dicastère informe également les membres d'un départ en retraite, d'une personne accidentée au secrétariat, d'un congé maternité. Tous ces éléments ne facilitent pas l'organisation.</p> <p>Au niveau des enseignants, nous mettons en place pour le degré 1 et 2 en collaboration avec des ASE (assistants socio-éducatifs) un appui aux enseignants de quelques périodes pour pallier à l'augmentation de la charge de travail.</p>

4002	Cercle scolaire - cycle 1	
300200.06	Traitement remplacements divers	<p>R : Les traitements lors de remplacement sont-ils subventionnés par le Canton notamment pour les formations EDASCOL ?</p> <p>R : Ces traitements sont subventionnés par le Canton contrairement à la rubrique « 30200.04 Traitement remplacements non subventionnés ».</p>
31320.00	Honoraires	<p>Q : Les honoraires sont en diminution notamment de manière importante en comparaison des comptes 2023, quelle est la raison ?</p> <p>R : Nous sollicitons moins de traducteurs avec les possibilités technologiques actuelles. Les besoins sont également moins importants notamment en lien avec l'Ukraine. De plus, En 2023 une analyse du climat de travail a été réalisée.</p>
31710.02	Courses et excursions	<p>Q : Un commissaire fait un constat général sur les courses d'école et les excursions notamment en mentionnant que le budget par élève est relativement faible et identique depuis plusieurs années. Il demande s'il est possible de revoir ce montant à la hausse histoire de permettre aux enseignants de visiter le canton ou la région plus loin à la ronde ?</p> <p>R : Le chef de dicastère prend note de la remarque.</p> <p>RE : Une discussion générale s'instaure sur ce sujet et plusieurs éléments sont évoqués (vente de pâtisserie, l'impossibilité de réclamer davantage de participations aux parents).</p>
4003	Cercle scolaire - cycle 2	
46310.00	Subventions cantonales	<p>Q : Quelle est la raison de la baisse des subventions cantonales ?</p> <p>R : Ces chiffres sont communiqués par le Canton via les ressources humaines. Dans le cas présent, les traitements des enseignants baissent et par conséquent, la subvention est adaptée en fonction de cela.</p>
4006	Musique scolaire	
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	<p>Q : Aucun montant ne figure dans le budget, quelle est la raison ?</p> <p>R : L'entretien de l'Ancienne Poste a été externalisé par la Fondation. De ce fait, nous avons également opté pour cette solution.</p>
41	INSTITUTIONS PARASCOLAIRES	

4103	Service promotion de santé jeunesse	RE : Le chef du dicastère informe les membres qu'actuellement le service a deux infirmières et elles collaborent avec un pédiatre externe. Il manquerait un médecin et pour cela, nous avons discuté avec la ville de La Chaux-de-Fonds d'une éventuelle collaboration sous forme de mandat. Cette idée ouvre une possibilité et les discussions sont en cours.
4104	Service de la jeunesse	
30100.00	Traitement du personnel	Q : L'augmentation du traitement du personnel est-elle liée à l'ouverture d'une antenne aux Brenets ? R : Oui, cette augmentation est liée à cette nouvelle antenne. De plus, auparavant nous comptabilisions des honoraires pour les défraiements dans la rubrique correspondante alors que dorénavant cette charge a été budgétée dans les traitements du personnel auxiliaire.
57	SPORTS	
5700	Secrétariat sports et loisirs	
31320.00	Honoraires	Q : De quel type d'honoraires s'agit-il ? R : Il s'agit de la possibilité, au futur bureau des sports, de développer de nouveaux projets ou promouvoir le sport en général comme indiqué dans le rapport voté par le Conseil général.
5703	Terrains de sports	Q : L'évolution des charges est importante entre les comptes 2023 et le budget 2025 (+ Fr. 160'000.-), quelle est la raison ? R : La principale raison est l'augmentation des amortissements liée au remplacement du terrain synthétique des Jeanneret validé par le Conseil général.

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Michaël Berly sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Cercle scolaire - Cycle 2		

50600.00	Tableaux blancs interactifs 2025	<p>Q : Avec un montant de Fr. 18'000.- par année, combien de tableaux blancs interactifs remplace-t-on ?</p> <p>R : Pour Fr. 18'000.- nous remplaçons deux tableaux.</p>
Piscine-Patinoire		
50400.00	Remplacement des panneaux de la façade nord de la Patinoire	<p>Q : En fonction des travaux de l'assainissement de la piscine, ne devrait-on pas attendre pour le remplacement des panneaux de la façade ?</p> <p>R : Effectivement, la remarque est pertinente. De plus, une étude énergétique devra être faite.</p>
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉS À UNE ANNÉE		
Cercle scolaire - Cycle 2		
50600.00	Remplacement bus scolaire 2026 (la moitié du montant au cycle 1 et 2)	<p>Q : Envisage-t-on l'acquisition d'un bus électrique ?</p> <p>R : Une réflexion a été faite sur le remplacement ou non du bus notamment en étudiant la possibilité d'indemniser les parents comme aux Brenets mais il s'avère que les coûts seraient plus importants que la solution actuelle. Le chef de dicastère explique la pratique actuelle notamment en sollicitant des chauffeurs professionnels et pas des concierges. S'agissant du type de bus (électrique ou autres), nous prendrons en compte cette remarque dans la mesure du possible notamment au niveau de l'autonomie du véhicule ou autre impératif (4 roues motrices).</p>

Séance du 5 novembre 2024

Présents :

11 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, H.-P. Renk, P. Surdez et D. Taillard.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

3 commissaires : MM. C. Baba (suppléant), T. Dänzer (suppléant) et S. Reichen (suppléant).

3 Conseillers communaux : Mme C. Jeanneret, M. Ph. Rouault et A. von Allmen
M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances.
M. E. Turkanovic, secrétaire.

La séance est levée à 22h00.

Le Président de la commission souhaite la bienvenue à tous et remercie les Conseillers communaux de leur présence.

Le dicastère de Mme Catherine Jeanneret est passé en revue.

Q : Afin de poursuivre le questionnement sur le taux d'activité et la charge de travail des Conseillers communaux, un commissaire réitère sa question et souhaite connaître également l'avis de Mme Catherine Jeanneret ?

R : Sur la base de son expérience depuis l'élection de juin, le taux d'activité de 60% ne correspond pas à la réalité. En effet, depuis son entrée à l'exécutif, elle ne compte pas ses heures et estime donc que le taux d'activité est de 100%. A ce sujet, elle mentionne un élément factuel, la remise de chocolat chez un citoyen nonagénaire le samedi, est-ce du temps de travail ?

Compte	Désignation	Remarque
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4058	Collège de Beau- Site	Q : Un commissaire constate que l'éclairage de l'horloge du collège de Beau-Site n'est pas actif et souhaite en connaître les raisons ? R : Ce point sera contrôlé prochainement par un électricien.
52	STATION EPURATION	RE : Le chef du dicastère des finances M. Anthony von Allmen informe les commissaires qu'une co-direction a été mise en place pour le projet de la nouvelle STEP entre Mme Catherine Jeanneret et M. Philippe Rouault. Concernant la responsabilité financière et politique, ces éléments sont de la compétence de Mme Catherine Jeanneret et liés au service de l'urbanisme.
53	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
5300	Urbanisme et environnement	

31300.13	Plateforme urbaine Ecoparc	<p>Q : Dans le détail du budget, il est mentionné la charge de Fr. 8'000.- pour la plateforme « Urbaine.ch » et une commissaire souhaite obtenir davantage d'informations à ce sujet.</p> <p>R : Lancée en 2013, la plateforme Urbaine.ch visait à mettre en valeur des projets novateurs en matière d'urbanisme durable. A la base, les villes du Locle, la Chaux-de-Fonds et Neuchâtel, ainsi que l'Etat de Neuchâtel voulaient stimuler le dialogue avec la population et faire connaître les projets urbains durables de la région. Aujourd'hui, la plateforme montre des signes d'essoufflement, et nous envisageons de mettre fin à notre participation conformément aux conditions du contrat.</p>
36110.03	Transports publics neuchâtelois - pot commun	<p>Q : Plusieurs commissaires constatent l'augmentation des charges consécutive entre les comptes 2023 au budget 2025 notamment avec des coûts supplémentaires d'environ Fr. 400'000.- sans toutefois bénéficier de prestations supplémentaires.</p> <p>De plus, une nouvelle recapitalisation de TransN est à prévoir.</p> <p>Dès lors, quelle est la position du Conseil communal à ce sujet ?</p> <p>R: Selon le courrier du Canton relatif aux informations concernant l'élaboration des budgets 2025 communaux, deux causes principales expliquent l'augmentation des indemnités versées aux entreprises de transports publics : D'une part la hausse des coûts de production de TransN et d'autre part la refonte de l'horaire 2025.</p> <p>Un audit de TransN est en cours afin de déterminer les mesures structurelles nécessaires pour infléchir la tendance des dernières années. Les communes seront informées en novembre via les conférences des directeurs communaux (CDC) concernées.</p> <p>La poursuite des programmes d'économie de la Confédération se traduit par une application toujours plus stricte des conditions de maintien de ses cofinancements pour les lignes de trafic régional voyageurs (TRV). La perte des subventions fédérales qui en découle contribue aussi à l'accroissement du financement des transports publics par le Canton et les communes via le pot commun.</p> <p>Concernant la recapitalisation, celle-ci aura pour but de viabiliser TransN</p> <p>RE : D'autres sujets sont abordés entre les commissaires et la cheffe de dicastère en lien avec les transports notamment « Mobicité » et sa fréquentation relativement faible.</p> <p>A ce sujet, la Conseillère communale en charge du dossier évoque la possibilité d'étudier les « voitures-taxis » afin de réduire les coûts.</p>

		<p>Au niveau de TransN, elle informe les membres de la volonté de fermer les guichets les samedis et d'augmenter les heures d'ouverture notamment plus tard le jeudi. Le but étant de diminuer les coûts du personnel.</p> <p>La discussion se poursuit notamment en suggérant de mettre en place une discussion au niveau de l'association des communes neuchâteloises et d'étudier d'autres modalités de financement.</p>
36110.11	Contributions qualité du paysage	<p>Q : Les contributions à la qualité du paysage en quoi consistent-elles ?</p> <p>R : Ces contributions permettent de soutenir financièrement soit nos parcelles en zone ZP2 (zone de protection communale), soit les exploitants agricoles qui s'engagent à assurer l'entretien et la conservation des éléments caractéristiques du paysage agricole régional comme par exemple des murs en pierres sèches, barrières ou autres.</p>
42600.12	Droit de fouilles	<p>Q : Le droit de fouilles est une nouvelle rubrique dans le service de l'urbanisme. Peut-on avoir plus de détails à ce sujet ?</p> <p>R : Le Conseil communal a estimé que cette compétence (actuellement à la voirie) devait être transférée au service de l'urbanisme. En effet, elle est en lien avec les permis de fouille demandés par les sociétés comme Swisscom ou Cablecom.</p>
55	ADMINISTRATIO N IMMEUBLES	
5500	Gérance des immeubles	<p>Q : Un commissaire a appris le changement du responsable de la gérance communale et demande plus de détails.</p> <p>R : Suite au départ en retraite de M. Pierre-Alain Barras, la responsabilité de la gérance communale a été reprise par Mme Virginie Leuba.</p>
58	LOCAUX ADMINISTRATIFS / CULTURELS	
5801	Casino - théâtre - concerts et théâtre	<p>Q : Une commissaire constate que le Casino-Théâtre emploie du personnel ainsi que du personnel d'entretien et souhaite obtenir plus d'informations à ce sujet.</p> <p>R : Le traitement du personnel (sans le personnel d'entretien) concerne les charges pour le technicien responsable de la mise en place.</p>
5803	Marie-Anne- Calame 6-10	<p>Q : Un commissaire mentionne qu'il figure dans le budget du traitement du personnel d'entretien tant dans le bâtiment (Marie-Anne-Calame 6-10) que dans le service (Musée des Beaux-Arts) et demande des explications.</p> <p>R : Après renseignement auprès du service des ressources humaines, le salaire du concierge-technicien est ventilé entre le musée et le bâtiment. En fait, le poste comporte le volet conciergerie et le volet de technicien.</p>

		La charge au bâtiment au 5803 ne correspond pas à l'entretien des collections mais à la conciergerie. Tout ce qui touche aux collections et aux aspects techniques et administratifs se trouve dans les comptes du musée au 3102.
--	--	---

Les investissements budgétaires du dicastère de Mme Catherine Jeanneret sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL COMMUNAL À DEMANDER		
Urbanisme		
50600.00	Achat de vélos électriques en libre-service et mise en place de stations 2026	<p>Q : Un commissaire souhaite savoir combien de vélos acquière-t-on avec Fr. 20'000.- ?</p> <p>R : Le prix d'un vélo électrique est d'environ Fr. 1'700.- plus Fr. 100.- de frais d'expédition soit un total de Fr. 1'800.-. Par conséquent, on peut acquérir environ 10 à 11 vélos avec Fr. 20'000.-.</p> <p>Q : Au niveau de l'utilisation parfois sauvage des vélos, un commissaire demande si le Conseil communal envisage de prendre des mesures pour éviter cela ?</p> <p>R : La Conseillère communale en charge du dicastère de l'urbanisme Mme Catherine Jeanneret est consciente de cet élément. Sachant qu'elle est nouvellement élue, cette problématique est un point à traiter prochainement.</p>
Patrimoine financier		
70100.00	Parking central	<p>Q : De manière générale, un commissaire constate de nombreux investissements importants notamment en évoquant le parking central devisé à Fr. 2'780'000.- (brut) mais également la nouvelle STEP ou la réhabilitation complète de l'immeuble des Jeannerets 41-43 et demande si le Conseil communal a élaboré une stratégie à long terme (2030) avec notamment de futurs investissements liés à l'aménagement de notre ville après l'ouverture de la N20.</p> <p>En effet, il estime que la projection sur l'endettement d'ici 2028 est très importante et qu'à ce rythme, la situation financière sera encore plus complexe après 2028.</p> <p>R : La cheffe de dicastère Mme Catherine Jeanneret annonce que le Conseil communal</p>

		<p>travaille sur l'élaboration d'une stratégie. Sur la base de celle-ci, nous saurons davantage sur les investissements futurs. Elle informe également les membres de la possibilité que certains éléments soient en partie subventionnés par l'OFROU.</p> <p>Le chef du dicastère des finances M. Anthony von Allmen complète la réponse en informant les commissaires que cet investissement de parking central concerne le patrimoine financier et n'entre pas directement dans le PFT.</p> <p>RE : Le commissaire complète que malgré cela, l'endettement s'accroîtra et que le financement de celui-ci sera complexe.</p>
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL LIMITÉS À UNE ANNÉE		
Gérance des bâtiments (patrimoine administratif)		
50400.00	Collège Le Corbusier - remplacement partiel de fenêtres 2026	<p>Q : Le remplacement partiel de fenêtres au collège du Corbusier est devisé à Fr. 225'000.-. Il demande au vu du montant si l'investissement est rentable en comparaison du taux de remplissage et à l'utilisation de ce bâtiment ? Il souhaite également connaître justement ce taux de remplissage.</p> <p>R : La cheffe de dicastère informe les membres que le critère est le taux d'occupation du bâtiment. S'il est de 50% ou plus, l'investissement peut être réalisé. Ce qui est le cas pour le collège du Corbusier.</p> <p>Pour les surfaces inoccupées, nous étudions également la possibilité de louer une partie des locaux.</p>
50400.00	Collège des Girardet - réfection toiture du collège	<p>Q : Pour cette réfection de toiture, a-t-on prévu l'installation de panneaux solaires ?</p> <p>R : Le projet actuel ne prévoit pas de panneaux solaires. Néanmoins, nous discuterons avec la société Viteos SA afin de savoir s'il est intéressant d'en poser.</p>
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À DEMANDER		
STEP		
52900.00	Construction nouvelle STEP - crédit d'étude	<p>Q : Plusieurs commissaires souhaitent connaître la situation sur le projet de la construction de la nouvelle STEP. Qu'en est-il après l'abandon du précédent projet ?</p> <p>R : Le projet a été repris avec une base zéro. Nous recherchons de nouvelles zones de constructions pour la nouvelle STEP.</p>

		<p>Quatre terrains (zones) permettraient cette construction (2 terrains au Locle et 2 terrains aux Brenets).</p> <p>Sur la base de ces éléments, nous devons analyser plus en détail l'investissement à consentir et les frais de fonctionnement à venir.</p> <p>La société mandatée nous a présenté ce matin ces projets. La suite sera que le Conseil communal fasse le choix du terrain.</p> <p>Une présentation sera faite à la commission relative à la STEP.</p> <p>Q : Sur la base de cette présentation, un commissaire souhaite savoir si l'estimation de l'investissement avoisine les 60-65 millions comme prévu ?</p> <p>R : Les premières estimations sont supérieures à 60-65 millions. Cette évaluation est une fourchette haute et par conséquent, nous devons affiner plus en détail le projet.</p>
Urbanisme		
50100.00	Chemin Blanc - Corbusier / aménagement d'une voie bus	<p>RE : Le chef du service des finances M. Yves-Alain Gerber informe les membres que la version des investissements remise aux commissaires subira quelques changements à celle qui sera présentée dans le rapport au Conseil général.</p> <p>En effet, depuis cet envoi, plusieurs investissements ont été votés par le Conseil général (Aménagement voie bus Chemin Blanc – Corbusier et le développement du nouveau réseau de Beauregard avec les Brenets).</p> <p>Par conséquent, ces éléments seront transférés des crédits CG à demander aux crédits CG déjà votés.</p>
50100.00	Route d'accès Eroges	<p>Q : Un commissaire souhaite avoir plus de détails sur cet investissement.</p> <p>R : Dans le cadre du réaménagement par l'OFROU, cette route devait être réaménagée. En 2012, nos autorités avaient décidé de ne pas octroyer le permis de construire pour cette réfection notamment après consultation des riverains qui ne jugeaient pas nécessaire de l'aménager notamment pour ne pas favoriser plus de trafic. Actuellement et pour des raisons de sécurité (passage des ambulances), cet investissement devient obligatoire.</p>

Le dicastère de M. Philippe Rouault est passé en revue.

Q : Afin de poursuivre le questionnement sur le taux d'activité et la charge de travail des Conseillers communaux, un commissaire réitère sa question et souhaite connaître également l'avis de M. Philippe Rouault ?

R : Il estime que le taux d'activité se situe entre 80% et 100%. A titre d'illustration, il donne l'exemple de son activité d'infirmier qu'il exerçait encore à 30% jusqu'en mai 2024 et qu'il a cessé car il n'avait plus de temps libre.

Compte	Désignation	Remarque
31	MUSEES ET TOURISME	<p>RE: Une commissaire prend la parole au sujet des décisions du Conseil communal de diminuer les rubriques « Promotion-Publicité » dans les trois musées d'environ - 25% soit un quart des budgets initiaux. Elle y exprime son mécontentement et incompréhension notamment sur la base de la présentation du budget 2025 lors de la première séance qui mentionnait la volonté du Conseil communal d'améliorer l'offre touristique. Parallèlement, avec l'investissement pour la promotion exogène très onéreuse, il y a une forme d'incohérence. De plus, elle ne comprend pas pourquoi le comité et les conservateurs n'ont pas été associés à cette réflexion. Elle rappelle par exemple que le comité du MBAL récolte annuellement plus de Fr. 130'000.- de subventions et donc ne demande pas de contributions à la commune. Concernant l'augmentation du prix des entrées pour le MBAL, celles-ci passeraient de Fr. 10.- à Fr. 14.- soit une augmentation de 40%. Elle estime que celui-ci est trop élevé en mentionnant le prix au musée de la Chaux-de-Fonds à Fr. 10.- ou celui de Neuchâtel à Fr. 12.- pour les non-résidents ou à Fr. 8.- pour les résidents. De plus, le Conseil communal mentionne que cette décision découle du rapport de la subvention à l'Exomusée de Fr. 100'000.- qui mentionnait qu'une compensation sera faite à hauteur de Fr. 30'000.-. Or, elle n'a trouvé trace de cette information. Pour finir, elle mentionne l'image moderne que véhicule le Musée des Beaux-Arts loin à la ronde et l'importance pour le tourisme de notre commune.</p> <p>La discussion se poursuit entre différents commissaires notamment au niveau de la fréquentation du MBAL.</p> <p>Les chefs du dicastère de la culture et des finances répondent notamment que le rapport du Conseil communal mentionnait ces compensations. Il informe les membres que la subvention au TPR a été revue à la baisse.</p>

		<p>Au sujet de la « Promotion-Publicité », le Conseil communal souhaiterait que les musées digitalisent un peu plus la communication car actuellement nous imprimons beaucoup de papier (cartes d'invitation, programmes, etc.).</p> <p>Les Conseillers communaux sont conscients du travail des comités et par ailleurs, la subvention qui leur est attribuée n'est pas diminuée.</p> <p>La commissaire qui a initié la discussion rappelle également à l'ensemble des membres que nous bénéficions de 1.5 million de francs pour les charges de centre notamment destinées à ce type de prestations.</p>
32	BIBLIOTHEQUES	
3201	Bibliothèque de la ville	
31020.00	Imprimés, brochures, dépliants et reliures	<p>Q : Quelle est la raison de la baisse entre le budget 2024 et celui de 2025 (- Fr. 7'000.-) ?</p> <p>R : Le budget 2024 prévoit des impressions HD couleur de photographies et des panneaux pour l'exposition M.-H. Dubois budgété à Fr. 9'000.- uniquement en 2024 et donc le budget n'est pas reconduit en 2025.</p>
44	GUICHET SOCIAL REGIONAL	
4402	Participation aux institutions sociales et sanitaires	<p>Q : Un commissaire constate que globalement la facture sociale diminue d'environ Fr. 230'000.- entre les budgets 2025 et 2024 et demande plus d'explications à ce sujet notamment avec la situation conjoncturelle qui se dégrade.</p> <p>R : Le chef de dicastère M. Philippe Rouault informe les membres que l'estimation donnée par l'Etat date de septembre 2024. Actuellement, nous constatons une augmentation importante du nombre de dossiers dans notre service social et par conséquent, ces éléments pourraient varier aux comptes 2025 en fonction de la conjoncture.</p>
36110.05	Subsides LAMal	<p>Q : Dans la continuité de la précédente question, un commissaire s'étonne également de la baisse des subsides LAMal alors que nous subissons à nouveau d'une hausse des primes maladies. Quelles sont les explications ?</p> <p>R : Selon le courrier de l'Etat, la diminution de la charge nette pour les subsides LAMal est de Fr. -4.9 millions et s'explique par différents éléments. D'abord, l'évaluation budgétaire a été établie en fonction des subsides effectivement versés en 2023 et des mesures prévues pour 2024. De plus, un réajustement dans l'estimation des effectifs des bénéficiaires des catégories ordinaires (-1%) ainsi qu'une baisse du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale ont été pris en compte. Enfin, la subvention fédérale annoncée pour 2025 sera en principe en</p>

		augmentation. La croissance des primes, inconnue au moment de l'établissement du budget, a été estimée à 4% (prime moyenne cantonale, basée sur les prévisions du KOF (Centre de recherche conjoncturelle de l'EPFZ).
36370.02	Allocations complémentaires communales AVS	<p>Q : Au vu de la situation financière de notre commune, une commissaire souhaite savoir si le Conseil communal a analysé la situation au sujet de cette aide matérielle à bien plaire figurant uniquement dans notre commune ? D'autre part, avec la 13^{ème} rente AVS, cette aide ne devrait-elle pas être remise en question ?</p> <p>R : Actuellement, nous ne sommes pas la seule commune à allouer ce type d'aide car la ville de Neuchâtel le fait également.</p> <p>Concernant l'évolution de la situation, nous n'avons pas trouvé de solution pour le moment.</p> <p>La 13^{ème} rente AVS entrera en vigueur en 2026 et donc n'impactera pas l'année 2025.</p>
36370.03	Allocations de Noël	
60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6002	Contrôle des habitants	<p>RE : Le chef du dicastère M. Philippe Rouault informe les membres de la commission que le bureau du contrôle des habitants des Brenets a été pour le moment fermé. En effet, la diminution de la fréquentation est la raison principale car les seules sollicitations étaient liées aux permis de travail frontaliers. A terme, ces permis de travail seront directement envoyés aux entreprises et par conséquent, le bureau aux Brenets n'aura plus sa raison d'être.</p> <p>Une réflexion sera menée afin de déterminer une nouvelle affectation au bâtiment.</p>
61	SERVICE D'HYGIENE, CIMETIERE ET CHAMBRES MORTUAIRES	
6102	Cimetière	<p>RE : Nous menons une réflexion quant à l'organisation de l'entretien des cimetières. En effet, actuellement, nous avons une personne affectée à l'entretien du cimetière du Locle dépendant directement du contrôle des habitants alors que la personne en charge de l'entretien du cimetière des Brenets dépend actuellement du service de la voirie.</p> <p>Une solution adaptée et uniforme est à trouver.</p>
6103	Chambres mortuaires	<p>RE : Suite à quelques aménagements par RHNe à l'hôpital du Locle, les accès aux chambres mortuaires sont plus problématiques.</p> <p>Des négociations sont en cours avec RHNe pour reprendre les locaux et la gestion des chambres (actuellement propriété de la ville du Locle) ou</p>

		simplement trouver une solution plus simple pour y accéder.
--	--	---

Les investissements budgétaires du dicastère de M. Philippe Rouault sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
CRÉDITS D'ENGAGEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL À VOTER		
Secrétariat de la culture et du tourisme		
50100.00	Sentier bord du Doubs	Q : Un commissaire demande s'il s'agit d'un hasard ou d'une estimation réaliste que les deux projets soient devisés à Fr. 300'000.- chacun ? R : Pour le sentier du bord du Doubs, l'estimation se base un devis. Concernant la création de la porte d'entrée du Parc du Doubs, il s'agit d'une estimation. Néanmoins, ces éléments seront plus détaillés et précis lors de la présentation du rapport au Conseil général.
50100.00	Création porte d'entrée du Parc du Doubs	

Séance du 20 novembre 2024

Présents :

11 commissaires : Mmes C. Bolay Mercier et S. Zaslowski, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, J. Galvani, A. Jacot, A. Krebs, H.-P. Renk et P. Surdez, D. Taillard (jusqu'à 19h30).

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

3 commissaires : MM. C. Baba (suppléant), T. Dänzer (suppléant) et S. Reichen (suppléant).

La séance est levée à 20h25

Position de la Commission financière sur le budget 2025.

En préambule, la Commission financière relève que le budget 2025 est plus équilibré que les budgets précédents. Elle remercie le Conseil communal pour sa gestion des charges courantes et apprécie le respect de ses engagements concernant le volet salarial.

Néanmoins, la Commission financière constate que cette amélioration est majoritairement due aux augmentations des recettes fiscales, suivant une conjoncture très favorable en 2024. Ces augmentations relèvent de seuls facteurs exogènes et ne sont pas le fruit de mesures politiques structurelles et décidées par les autorités communales.

Ainsi, la Commission financière attend une vision stratégique à long terme permettant d'assurer le développement de la Ville de manière pérenne. De plus, la Commission est également inquiète de voir que notre industrie est toujours presque exclusivement composée d'industrie horlogère. De ce fait, elle reste très affectée par les variations conjoncturelles.

Par ailleurs, la Commission s'inquiète des reports des augmentations continues de charges de certaines entités autonomes, comme le SIS ou TransN, où la commune n'a pas ou peu d'influence. Pour TransN, ces reports de charges ne sont pas accompagnés d'une amélioration des prestations, ce qui est très préoccupant. Il en va de même de la politique cantonale concernant la baisse d'impôts proposée unilatéralement par l'exécutif cantonal.

Aussi, la Commission financière s'interroge sur les limites engendrées par le taux d'occupation du Conseil communal, qui ne semble plus adapté aux exigences ainsi qu'aux enjeux actuels et futurs. Le manque de vision à long terme, de dialogue et de concertation dans certains dossiers, comme celui de la coupe budgétaire décidée dans les musées, pourrait être le reflet d'un taux d'occupation inadapté.

En résumé, la Commission financière regrette le manque de propositions pour améliorer la situation de notre ville, tout en relevant avec satisfaction certains investissements liés à la revalorisation du patrimoine ainsi que l'amélioration des infrastructures sportives et touristiques. En définitive, la commission a de réelles attentes à l'égard du plan de législature annoncé pour le début de l'année 2025.

Vote

En conséquence, la commission propose d'accepter le budget à 8 voix pour, 2 abstentions et 0 contre.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le président,
Joël Galvani

Le rapporteur,
Gaëtan Dubois